



Gewerkschaft des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel des transports
Sindacato del personale dei trasporti



Secrétariat régional Genève
TPG - Permanence Genève
Rue Terreaux-du-Temple 6
1201 Genève

Valérie Solano
Direct +41 22 731 60 11
Mobile +41 79 333 32 43
valerie.solano@sev-online.ch

Présidence secrétariat général
M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat
aux bons soins de M. Guy Schrenzel, secrétaire général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale
1204 Genève

Genève, le 22 février 2021
vas

Consultation des organisations syndicales concernant le projet de loi PL LFPTPG

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Monsieur Dal Busco,

Vous nous avez présenté le projet de loi modifiant la LFPTPG - Modification de la répartition des cotisations et nous vous en remercions.

Les syndicats du personnel des TPG, comme nous vous l'avons indiqué lors de la séance s'interroge en premier lieu sur la pertinence d'un tel projet. En effet une nouvelle loi (PL 12364) a été adoptée en 2020 de manière à recapitaliser la caisse de pension et lui assurer une pérennité. Cette recapitalisation dans laquelle l'Etat est engagé, est également assumée par les travailleurs et travailleuses.

Un certain nombre de réformes adoptées par le Grand Conseil en 2019 (RFFA, recapitalisation de la CPEG, contreprojet à l'IN 170), vous le notez, impactent lourdement la fiscalité de l'Etat. Nous nous étions notamment opposés à la RFFA, estimant les effets d'une telle réforme très pesants pour les travailleurs et travailleuses, ce qui se réalise.

Ajoutons que toucher aux acquis du personnel des transports publics, dans la situation de crise sans précédent que nous connaissons avec l'épidémie de covid-19, où ceux-ci travaillent dans des conditions plus difficiles et de manière constante, est d'ores et déjà très mal perçu. De plus une atteinte au niveau de salaire, dans une période où il est crucial de relancer la consommation est à nos yeux, si vous le permettez, inconsidérée.

La modification de la répartition des cotisations entre l'employeur et l'employé, dans le cadre de la LF TPG, selon les projections que vous avez partagées lors de cette séance, auront des effets très importants sur la courbe de recapitalisation de la caisse de pension, réduisant le

plan à néant. Plus encore, le financement qui a été concédé par l'Etat dans le cadre de ce plan de recapitalisation, l'aurait été en vain.

Les salaires de nos collègues risquent d'être lourdement touchés. Vous avez expliqué qu'il reviendra à l'entreprise, aux TPG, de trouver une solution à cette réduction des subventions. Nous ne voyons pas comment l'entreprise pourrait faire autrement que répercuter cette augmentation de la cotisation sur les salaires des travailleurs et travailleuses, soit une baisse de salaire pour l'ensemble des employés des TPG. Ce que nous n'accepterons d'aucune manière.

Nous avons d'ores et déjà informés nos membres de cette intention du Conseil d'Etat et lancé une consultation sur les mesures qu'ils sont prêts à prendre en cas de maintien du projet de loi. Une telle atteinte aux acquis du personnel nous parait de nature à remettre en question le partenariat social et à engager un bras de fer très préjudiciable dans une période où chacun aspire à une plus grande civilité.

Le délai dans lequel vous nous consultez étant particulièrement court, nous ne pouvons pas vous faire suivre le résultat de nos consultations qui portent sur la confirmation de la mise à disposition des moyens de luttes à nos comités, mais nous pouvons vous faire suivre l'opposition totale à ce projet de loi des comités SEV, transfair et ASIP, à l'instar des autres organisations syndicales de l'Etat. Les raisons sont celles citées ci-dessus : baisse de salaire pour les employés des TPG et dégradation du plan de recapitalisation.

Avec nos respectueux messages,

SEV TPG Vincent Leggiero, président	ASIP TPG Pascale Blondeau, présidente	Transfair Luis Perreira, président
		